

**ARRÊTÉ PORTANT ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE
EN VUE DES SCRUTINS DU 21 JUILLET 2020**

Décision n° 20-GL-213

LE PRESIDENT

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L711-1, L712,2, L713-1 ; L713-3 ; L719-1, L719-2 et L762-1, et ses articles D719-1 à D719-40;

Vu les statuts de l'Université de la Nouvelle-Calédonie adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 11 décembre 2015, modifiés;

Vu la délibération 43 Bis-17 du conseil d'administration en date du 21 juillet 2017 portant élection de Gaël Lagadec à la présidence de l'Université de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif en date du 8 juin 2020;

Vu la décision n° 20-GL-160 portant organisation des opérations électorales en vue du renouvellement partiel des membres du conseil d'administration et du Conseil académique de l'Université de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la décision n° 20-GL-161 portant organisation des opérations électorales en vue du renouvellement des membres des conseils de départements de l'Université de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la décision n° 20-GL-195 portant organisation des opérations électorales en vue du renouvellement des représentants des doctorants au conseil de l'école doctorale du Pacifique ;

DECIDE

Article 1 : Composition des bureaux de vote

Les personnes dont les noms suivent sont nommées aux fonctions suivantes :

Bureaux de vote des usagers	Nouvelle Hall Accueil administration		Koné Salle des enseignants
Scrutins	CA / CFVU/ CR/CED	DEG/ST/LLSH	CA / CFVU/ DEG/LLSH
Présidence	Mathieu Viles		Samuel Gorohouna
Assesseurs	Théo Ijezie	Ramaiana Tuataane	Laisa Roi
	Sandrine Henriot/ Myren Carrère-Gée	Marynka Tabi	Gladys Wenehoua
	Apolina Tukumuli	Laurence Causse /Mélody Castex	

Article 2 : Publicité

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans le hall de l'administration et sur le site internet de l'université, ainsi que dans les bureaux de vote le jour du scrutin.

Article 3 : Exécution

La directrice générale des services de l'Université de la Nouvelle-Calédonie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Nouméa, le 16 juillet 2020

Gaël LAGADEC

Par délégation
Mathieu Viles
Directeur général adjoint

